

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LYON, 9 JANVIER 1846.

La Gazette de France suit toujours avec une grande habileté son plan de restauration. Elle veut, nous dit-elle chaque jour, que le pays soit convoqué; elle veut enfin que sa volonté soit faite. Nous aussi nous voulons qu'il en soit ainsi. Mais d'où vient que nous conservons vis-à-vis de la Gazette toutes nos défiances? d'où vient que nous nous plaçons sur un autre terrain que celui qu'elle a choisi? Est-ce de notre part répulsion mal fondée? est-ce ignorance des principes mêmes qui font agir la Gazette? Ce n'est ni l'un ni l'autre. Quand il s'agit des principes, on doit fort peu se préoccuper des personnes. Aussi, si nous étions d'accord avec la Gazette sur les principes mêmes de la réforme, nous nous inquiéterions peu de nous trouver mêlés à des délibérations dans lesquelles elle aurait ses adhérents; mais elle ne veut pas ce que nous voulons, elle n'entend pas la souveraineté du pays comme nous, et elle n'a pas les mêmes vues. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier; voilà aussi ce qu'il est bon de rappeler sans cesse à nos amis politiques, afin d'éviter toute émbûche, toute confusion.

La Gazette nous dit qu'elle veut la réforme et pas de révolution. Elle veut donc la réforme par des voies purement légales, purement constitutionnelles? Mais si ces voies nous sont à jamais fermées, il faudra donc que la nation subisse indéfiniment la despotisme censitaire qui pèse sur elle depuis bientôt trente ans? Ces voies légales sont toutes gardées par les séides du pouvoir, vous le savez bien; pour en sortir comment ferez-vous? Si un jour la nation, fatiguée de son oppression, se met en devoir de se constituer elle-même par sa propre volonté, alors vous prendrez parti contre elle, et vous repousserez la réforme qu'elle aura ainsi fait prévaloir. Si vous ne le faites pas, vous ne serez pas d'accord avec vous-mêmes. Pour vous, la réforme n'est qu'un mode déterminé de rentrer dans l'ordre moral; pour nous, elle n'est qu'un des moyens à l'aide desquels les nations gravitent vers l'ordre moral. Ceux qui lui traquent des limites d'action, ne veulent pas sincèrement son omnipotence, et cachent toujours des arrière-pensées. Aussi voyez la marche de la Gazette: elle distingue les hommes qui ont participé à la révolution de 1830 les uns des autres; ceux qu'elle poursuit le plus vivement de ses récriminations, sont ceux qui ont le plus contribué à consacrer le fait même de la révolution. M. Barrot, à ses yeux, est plus coupable que M. Guizot, M. Thiers que M. Villemain. Et pourquoi? Parce que M. Barrot et M. Thiers n'ont pas voulu transiger avec Charles X au moment où ce monarque voulait retirer les ordonnances. S'il en était ainsi, nous garderions à MM. Thiers et Barrot quelque reconnaissance de leur résolution; mais, il faut bien le dire, ni l'un ni l'autre n'ont décidé l'expulsion de Charles X; ce n'est pas même le général Lafayette qui l'a déterminée. Nous allons dire à la Gazette qui l'a prononcée: c'est la volonté générale représentée le 29 juillet par dix mille combattants qui ne voulaient plus d'un roi parjure. Le 29 au soir, dans les bureaux des journaux, on n'aurait pas eu de parti pris, si les insurgés en armes n'eussent déclaré qu'ils traiteraient en ennemis et en traîtres ceux qui se prêteraient à une transaction. Au National, Benjamin Constant entendit des paroles sévères de la part de plusieurs combattants, parce qu'il croyait aussi qu'il ne fallait pas rejeter le retrait des ordonnances. Que la Gazette le sache bien, la victoire populaire a

seule dicté cette fameuse parole de Lafayette à M. de Mortemart: *Il est trop tard.*

Ce ne sont pas toujours les hommes qui apparaissent sur les premiers plans qui font et défont seuls les trônes; en général, ils ne sont que les instruments de la volonté publique qu'ils interprètent et exécutent. Aussi, s'il y a un fait historique incontestable, c'est que Charles X et les siens ne pouvaient plus rester sur le sol de France; ceux qui auraient voulu les maintenir n'auraient pas échappé à la juste punition de leur méfait.

La Gazette devrait bien enfin ne plus faire l'histoire au point de vue de ses idées, mais au point de vue de la vérité; elle ne la transformerait pas en roman, comme elle le fait; elle ne ferait pas jouer aux hommes politiques qui ont participé aux événements de 1830 un rôle qui n'a pas été le leur; elle ne verrait pas dans ces événements le résultat de quelques volontés individuelles, mais l'expression de la volonté nationale clairement et énergiquement formulée. Si notre assertion n'était pas exacte, est-ce que la France entière se serait associée, comme elle l'a fait, à la révolution de Paris? est-ce que les troupes de Charles X n'auraient pas livré en maints endroits d'héroïques combats? Mais son attentat contre les libertés du pays glaça le courage des plus braves régiments, et tous, après les journées de juillet, reconnurent le gouvernement provisoire. Vous avez dit souvent que la révolution s'était propagée par toute la France par les messageries Lafitte et Caillard, et sur ce point vous avez dit vrai: oui, il a suffi de l'apparition dans les départements de la cocarde tricolore arborée par des voyageurs qui arrivaient de la capitale pour déterminer la chute des autorités locales. On n'a pas attendu qu'un gouvernement régulier fût établi pour procéder à la constitution de nouvelles municipalités, pour organiser la garde nationale. Dans cette circonstance, l'insurrection a été de nouveau proclamée: le plus saint des devoirs. Qu'on ne nous dise pas que la nation a été surprise lorsqu'elle s'est associée à la révolution de Paris; elle a agi sans surprise et sachant bien ce qu'elle faisait.

Si la Gazette voulait sincèrement l'abolition du monopole électoral, c'est-à-dire la souveraineté nationale, elle ne mettrait pas de bornes à cette souveraineté, elle ne déclarerait pas qu'elle veut une réforme et pas de révolution, parce qu'une révolution peut être tout aussi légale, tout aussi légitime qu'une réforme. A moins d'admettre le pouvoir absolu, on doit admettre le droit d'insurrection; ceux qui le repoussent sont au fond partisans de l'infailibilité du pouvoir et de son irresponsabilité, et c'est positivement cette infailibilité et cette irresponsabilité, admises par la Gazette, qui nous séparent d'elle profondément.

Il n'y a pas de pouvoir irresponsable, et l'irresponsabilité constitutionnelle introduite dans les chartes modernes n'est qu'une fiction et une condition soumise à des éventualités faciles à prévoir. Nous avons vu ce qu'est devenu, depuis 1789, ce principe d'inviolabilité. Si nous le repoussons, nous, ce n'est pas parce que nous n'admettons pas le principe absolutiste sous quelque aspect qu'il se présente ou qu'il se produise; c'est qu'à côté de toute autorité nous voulons un contrepoids: supprimez-le, et le principe d'autorité peut tout oser.

Si nous rappelons ces vérités politiques en ce moment, c'est tout autant pour les royalistes de la branche cadette que pour les royalistes de la branche aînée, c'est tout autant pour nous

préserver des malveillantes passions des uns que des vues ultérieures des autres.

La Gazette, nous l'avons souvent fait remarquer, se plaît à jeter la confusion dans les rangs de la démocratie. Nous nous efforçons, nous, d'y ramener l'ordre et l'unité; nous ne voulons pas nous payer de mots; nous tenons à aller droit au fond des choses et à empêcher les malentendus. Si nous ne voyions pas l'utilité de l'œuvre que nous poursuivons, nous nous occuperions peu de la ligne politique de la Gazette.

Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui croient le parti légitimiste usé, vaincu, sans espérance et sans avenir; nous ne sommes pas de ceux qui sont disposés à s'unir à lui parce qu'ils le croient faible. Non, assurément, il n'est pas usé et sans espérance; il vit sans bruit en ce moment, il n'en prépare pas moins ses chances de succès, et le gouvernement le sert merveilleusement par ses fautes et ses faiblesses. Il veut toujours le capter, le séduire, et, pour cela, il lui fait chaque jour de nouvelles concessions. Ainsi, d'une part, les légitimistes se renforcent dans le sein même de toutes les administrations; d'autre part, ils exploitent habilement toutes les fautes de ces mêmes administrations. Ceux qui sont dedans tiennent les positions les plus importantes, afin d'aider ceux qui sont dehors à faire plus tard table rase. Il est temps cependant que les patriotes voient où les choses sont arrivées; il est temps qu'ils ne viennent pas aussi, eux, par de coupables connivences, donner la main à une nouvelle restauration. Laissons aux prises les partis dynastiques, ne nous mêlons pas de leurs querelles de ménage, et ne songeons qu'aux intérêts généraux du pays: telle est notre seule et unique mission.

M. le ministre de la marine, pour se conformer à l'article 11 de la loi de finances du 19 juillet 1845, vient de faire distribuer aux chambres un compte spécial et détaillé de la situation de l'inscription maritime et des équipages de ligne, de l'état des bâtiments de la flotte, de l'approvisionnement des arsenaux et des constructions navales.

Le Journal des Débats rend compte ce matin de ce travail, qui n'est pas autre chose, à vrai dire, que le bilan de la marine au 1er janvier 1845, et il fait tous ses efforts pour dissimuler ce qu'il y a de triste et d'alarmant dans la situation de la France sous ce rapport. Il va sans dire qu'il rejette entièrement la responsabilité de cette situation sur les gouvernements qui ont précédé celui de 1830, comme si depuis 1830 la France n'avait pas fait assez de sacrifices ou ne s'était pas montrée suffisamment disposée à en faire pour qu'une administration sage et prévoyante pût mettre notre marine sur un pied très respectable.

M. le ministre de la marine, dans le travail qui nous occupe, présente l'état de situation de la marine au 1er janvier 1845, dans une série de tableaux très détaillés qui ont rapport aux trois chefs que voici:

- 1° Inscription maritime et équipages de ligne;
- 2° Bâtiments de la flotte et constructions navales;
- 3° Approvisionnement des arsenaux.

Des chiffres fournis par les recensements, il résulte que la population maritime, qui ne présentait à l'inscription que 101,941 hommes en 1836, en a donné 125,272 en 1845; c'est à dire qu'il y a eu dans la dernière période décennale un accroissement de 23,331 inscrits. Le ministre assigne à cette augmentation deux causes principales: l'extension des armements militaires, et l'établissement de la levée permanente.

Quant à l'état des bâtiments de la flotte et des constructions navales, le rapport fait ressortir un excédant supérieur de deux bâti-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 JANVIER.

### COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Professeur, M. Maiguien.

Notice sur Montesquieu. — Portrait de Montesquieu. — Critique générale de l'ouvrage intitulé: *Lettres Persanes*. — Citations propres à faire connaître l'esprit de ce livre. — Jugement de Voltaire.

(Suite et fin.)

Les mœurs étaient corrompues; les *Lettres Persanes* étaient donc nécessaires.

Il y avait de l'arbitraire, du caprice dans les actes des hommes au pouvoir; les *Lettres Persanes* étaient donc nécessaires.

Il y avait des disputes vaines, vides, sur la littérature, sur la morale et sur la philosophie; les *Lettres Persanes* étaient donc nécessaires.

En égalant la forme au fond, l'accessoire au principal, le relatif au nécessaire, on avait introduit de monstrueux abus dans la religion; donc, enfin, les *Lettres Persanes* étaient nécessaires, car elles foudroieraient tout cela.

Voltaire a dit en parlant de ce livre: « Il était frivole et aisé à faire. »

Voltaire était jaloux de tous ceux qui pouvaient éclipser sa gloire littéraire; on sait qu'il n'a pas épargné Rousseau. « Il est frivole. » Je ne puis accepter cette première partie de la critique. Les matières que traite Montesquieu ne sont rien moins que frivoles. En somme, il parle de religion, de mœurs, de morale, de philosophie et de politique, et je ne sache pas que ces matières soient frivoles. Rien n'est plus facile que de critiquer, j'en conviens; mais critiquer avec justesse, avec finesse et esprit, se servir à propos pour cela du ridicule et de la plaisanterie, critiquer enfin en philosophe et en homme vraiment mûri par l'expérience, voilà, ce me semble, une tâche très difficile à remplir. La forme de lettres que Montesquieu a donnée à son livre, la liberté de pouvoir tout dire par la bouche de son Persan, et certains passages qui paraissent peu sérieux au premier abord ont pu faire dire à Voltaire que ce livre est frivole et aisé à faire.

Certes, de nos jours, il n'y a pas disette d'écrivains; jamais on n'a imprimé plus de livres sur toutes sortes de sujets; eh bien! montrez-moi un livre qui soit le miroir fidèle des mœurs de la première moitié du dix-neuvième siècle, et que je puisse avec impartialité mettre en parallèle avec celui des *Lettres Persanes*. Vous n'en trouverez point, à moins de vouloir lui comparer les *Français peints par eux-mêmes*. Ce livre ouvrit à Mon-

tesquieu les portes de l'Académie française, ce qui semblerait prouver que tous ne le trouverent pas aussi frivole et aussi aisé à faire que le croyait Voltaire.

« Dès qu'un grand est mort, on s'assemble, et l'on fait son oraison funèbre, qui est un discours à sa louange, avec lequel on serait bien embarrassé de décider au juste du mérite du défunt. Je voudrais bannir les pompes funèbres. Il faut pleurer les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort. A quoi servent les cérémonies et tout l'attirail lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ces derniers moments, les larmes même de sa famille et la douleur de ses amis? Qu'à lui exagérer la perte qu'il va faire. Nous sommes si aveugles, que nous ne savons quand nous devons nous affliger ou nous réjouir; nous n'avons presque jamais que de fausses tristesses ou de fausses joies. »

Ces graves paroles de Montesquieu ont été comprises tard, mais enfin elles ont été comprises, puisqu'on s'occupe aujourd'hui d'un mode de sépulture qui fera disparaître tout cet attirail lugubre, et surtout ces chants plus ou moins nombreux, selon la fortune des héritiers du défunt.

« Lorsque je veux faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler, ô mon Dieu! Je ne sais pas non plus en quelle posture je dois me mettre: l'un dit que je dois vous prier debout, alléguant pour raison que je serai toujours assez petit devant vous; l'autre veut que je sois assis; l'autre exige que mon corps porte sur mes genoux. Ce n'est pas tout: il y en a qui prétendent que je dois me laver tous les matins avec de l'eau froide; d'autres me soutiennent que vous me regarderez avec horreur, si je ne me fais pas couper un tout petit morceau de chair. Il m'arriva l'autre jour de manger un lapin. Trois hommes qui étaient près de là me firent trembler; ils me soutirent tous trois que je vous avais grièvement offensé: le juif, parce que cet animal était immonde, comme s'il y avait des choses immondes dans la nature; le Turc, parce qu'il était étouffé; et en fin l'Arménien, parce qu'il n'était pas poisson. Un brachmane qui passait par-là, et que je pris pour juge, me dit: « Ils ont tort, car apparemment vous n'avez pas tué vous-même cet animal. — Si fait, lui dis-je. — Ah! vous avez commis une action abominable, et que Dieu ne vous pardonnara jamais! me dit-il d'une voix sévère. Que savez-vous si l'âme de votre père n'était pas passée dans cette bête? » Toutes ces choses, Seigneur, me jettent dans un embarras inconcevable: je ne puis remuer la tête que je ne sois menacé de vous offenser; cependant je voudrais vous plaire, et employer à cela la vie que je tiens de vous. Je ne sais si je me trompe, mais je crois que le meilleur moyen pour y parvenir est de vivre en bon citoyen dans la société où vous m'avez fait naître, et en bon père dans la famille

que vous m'avez donnée.

« L'autre jour j'entraî dans un couvent de dervis. Un d'entre eux, vénérable par ses cheveux blancs, m'accueillit fort honnêtement; il me fit voir toute la maison. Nous entrâmes dans le jardin, et nous nous mîmes à discuter. « Mon père, lui dis-je, quel emploi avez vous dans la communauté? — Monsieur, je suis casuiste. — Casuiste? repris-je. Je n'ai pas ouï parler de cette charge. — Quoi! vous ne savez pas ce que c'est qu'un casuiste? Eh bien! je vais vous l'apprendre. Il y a deux sortes de péchés: de mortels, qui excluent absolument du paradis, et de véniels, qui offensent Dieu à la vérité, mais ne l'irritent pas au point de nous priver de la béatitude; or tout notre art consiste à bien distinguer ces deux sortes de péchés. Quand on connaît bien les péchés mortels, on tâche de ne pas commettre de ceux-là, et on fait son affaire. Ce n'est pas tout: comme l'action ne fait pas le crime, mais bien la connaissance de celui qui la commet, celui qui fait un mal est en sûreté de conscience, pourvu qu'il puisse croire que ce n'en est pas un; et comme il y a un nombre infini d'actions équivoques, un casuiste peut leur donner un degré de bonté qu'elles n'ont point en les déclarant bonnes; et pourvu qu'il puisse persuader qu'elles n'ont point de venin, il le leur ôte tout entier. Vous devez comprendre maintenant ce que c'est qu'un casuiste, et combien il est nécessaire dans la société. — Mon père, lui dis-je, quels sont ces gros volumes qui tiennent tout ce côté de bibliothèque? — Ce sont, me dit-il, les interprètes de l'Écriture. — Il y en a un grand nombre, lui repartis-je; il faut que l'Écriture fût bien obscure autrefois et bien claire à présent. Reste-t-il encore quelques doutes? Peut-il y avoir de points contestés? — S'il y en a, bon Dieu! s'il y en a! me répondit-il. Il y en a presque autant que de lignes. — Et qu'on donc fait tous ces auteurs? — Ces auteurs n'ont point cherché dans l'Écriture ce qu'il faut croire, mais ce qu'ils croyaient eux-mêmes; c'est pour cela qu'ils en ont corrompu tous les sens, et ont donné la torture à tous les passages. C'est un pays où les hommes de toutes les sectes font des descentes et vont comme au pillage; c'est un champ de bataille où les nations ennemies se livrent bien des combats, où l'on s'attaque, où l'on s'escar mouche de bien des manières. »

« Tout près de là, vous voyez des livres ascétiques ou de dévotion; ensuite les livres de morale, bien plus utiles; ceux de théologie, doublement intelligibles, et par la matière qui y est traitée, et par la manière de la traiter; les ouvrages des mystiques ou des dévots qui ont le cœur tendre. La dévotion échauffe un cœur disposé à la tendresse, et lui fait envoyer des esprits au cerveau, qui l'échauffent de même, d'où naissent les extases et les ravissements. Cet état est le délire de la dévotion; souvent il dégé-

ments à l'effectif réglementaire : notre marine compte 268 bâtiments à voiles et 74 bâtiments à vapeur.

Mais le *Journal des Débats*, après avoir proclamé que sur ces deux premiers points la situation est satisfaisante, reconnaît lui-même que, sur la troisième, il n'en est pas ainsi. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Mais si la situation actuelle de la flotte répond à notre attente, si l'état de la population maritime a dépassé nos espérances, il n'en est pas de même, il faut en convenir, des approvisionnements de prévoyance de nos arsenaux ; le ministre lui-même en reconnaît l'insuffisance. »

Voici, au surplus, ce que M. l'amiral de Mackau propose comme constitution normale de la flotte :

Que l'effectif se compose de 200 bâtiments à voiles, savoir :  
40 vaisseaux, dont 20 à flot, 20 en chantier aux 22/24<sup>es</sup>, et 4 également en chantier, au terme moyen de 14/24<sup>es</sup> ;  
66 frégates, dont 40 à flot, 10 en chantier aux 22/24<sup>es</sup>, et 16 également en chantier au terme moyen de 14/24<sup>es</sup> ;  
60 corvettes ;  
60 bricks ;  
40 bâtiments légers ;  
20 transports ;

Et de 100 bâtiments à vapeur, tous à flot, dont 30 bâtiments de guerre proprement dits, les uns de 600 chevaux ou plus, frégates de 380 hommes d'équipage, armées sur leurs flancs et sur leurs gaillards d'une puissante artillerie, et destinées à combattre par le travers ; les autres de 400 chevaux environ, corvettes de 6 à 8 bouches à feu, et combattant en pointe avec 180 hommes d'équipage ;  
70 bâtiments légers de 90 à 300 chevaux, sans compter 10 bateaux à vapeur impropres à la navigation active et affectés au service des ports.

Le nombre total des bâtiments à flot serait de 340. Si l'on considère que les prévisions du service pour 1847 exigent l'entretien à la mer de 216 bâtiments, on verra qu'il en restera 124 de tous rangs, comme réserve en sus du budget normal, pour faire face à toutes les éventualités.

Comme conséquence de ces dispositions nouvelles, le cadre des officiers de la marine royale devra recevoir dans ses divers grades un accroissement proportionné à l'extension du service.

Pour arriver à cet établissement maritime normal, en prenant en considération d'abord le nombre des ouvriers de nos arsenaux, puis les ressources de nos ports qu'il faudrait compléter, et les nouveaux tarifs qui élèvent la main-d'œuvre au-dessus des anciennes évaluations, le ministre de la marine demande sept années et 13 millions 300,000 fr. par an de crédits supplémentaires, en sus des 6 millions annuellement portés au budget pour constructions neuves.

Ces nouvelles dépenses aboutiront-elles enfin à autre chose qu'à des gaspillages, et pouvons-nous espérer que d'ici à quelques années notre marine répondra enfin à toutes les exigences des éventualités auxquelles une politique prévoyante commande de se préparer sérieusement ?

## Paris, le 7 janvier 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La réunion générale de la presse réformatrice de gauche a clos lundi dernier sa session. Son travail a été laborieux et ardu ; elle a eu à se prononcer sur plusieurs projets de réforme électorale et à examiner les points capitaux de la législation sur la presse dont le pouvoir s'arme contre la liberté de discussion.

Parmi les cinquante journaux représentés à la réunion et appartenant à toutes les nuances de l'opposition, des opinions différentes devaient nécessairement se manifester ; elles se sont exprimées de la manière la plus complète. D'accord sur le principe du droit individuel à l'électorat, on a transigé quant à son application, et sans demander l'exercice immédiat du suffrage universel, les constitutionnels et les radicaux se sont entendus pour se rapprocher de ce résultat.

La réunion a émis le vœu de l'abaissement du cens électoral ; elle a demandé l'admission au droit de suffrage des officiers de la garde nationale, des conseillers municipaux, des prud'hommes, des gradés et diplômés des diverses facultés, etc. ; elle s'est prononcée pour que l'élection ait lieu au chef-lieu du département, et pour que l'électeur reçoive une indemnité de déplacement ; elle a demandé l'abolition du cens d'éligibilité, l'indemnité aux députés et l'extension des incompatibilités.

Les délibérations ont duré dix jours ; elles ont été habilement conduites par le président, M. F. Desgeorges. Voici la liste complète des journaux qui y ont pris part :

*Presse parisienne.* — Le Commerce, la Réforme, l'Esprit Public, la Démocratie Pacifique, le National, le Courrier Français, le Populaire, l'Union Ouvrière, la Revue Indépendante, le Journal des Ecoles, l'Ami du Peuple, la Fraternité, l'Almanach du Mois.

*Presse départementale.* — L'Impartial du Nord, le Progrès du Pas-de-Calais, le Libéral du Nord, l'Éclair de Saint-Omer, le Pa-

triot des Alpes, le Courrier du Nord, le Courrier de la Sarthe, la Sentinelle Normande, le Barbier de Lille, le Journal de Dunkerque, le Haro de Caen, le Guetteur de Saint-Quentin, le Journal de la Somme, le Glaneur d'Eure-et-Loir, le Journal du Loiret, le Courrier de Loir-et-Cher, l'Éclair de l'Indre, l'Écho du Nord, l'Écho de Vésone, le Bien Public, le Journal de la Meuse, le Patriote de la Meurthe, le Précurseur de l'Ouest, le Journal du Havre, l'Émancipation de Toulouse, l'Indépendant d'Angoulême, le Journal de Béziers, l'Union Normande, le Courrier de la Côte-d'Or, l'Indépendant du Midi, la Tribune Lyonnaise, le Patriote Jurassien, la Colonne de Boulogne, la Revue de l'Oise, le Patriote de Saône-et-Loire, le Propagateur de l'Aube, la Sentinelle des Pyrénées, le Censeur de Lyon.

En se séparant, les membres de la commission ont emporté la satisfaction d'avoir resserré les liens de fraternité et de bonne harmonie qui unissaient déjà les divers organes de l'opposition. Ils ont laissé à Paris une commission de douze membres chargée de rédiger, pour les livrer à la publicité, les résolutions qui ont été prises. Cette commission est également chargée de correspondre avec les journaux des départements, et de préparer les éléments de discussion pour la prochaine réunion, dans le but d'obtenir la mise en action complète de la souveraineté du peuple, dont le principe est resté, jusqu'à ce moment, comme une espèce de lettre morte inscrite en tête de la constitution.

— Les dépêches d'Afrique arrivées hier au gouvernement annoncent, dit-on, que nos colonnes auraient rencontré Abd-el-Kader, et que, dans un engagement assez sérieux, le cheval de ce dernier aurait été tué.

Rien d'officiel n'a été publié à ce sujet.

— Il se confirme que M. Vitet, que la commission de l'adresse choisira aujourd'hui pour son rapporteur, sera appelé à remplacer M. de Boubbers dans les fonctions de secrétaire général du ministère des finances, fonctions qui donnent droit à un traitement de 20,000 f. Seulement, cette nomination n'aura lieu que lorsque la discussion de l'adresse sera terminée à la chambre des députés.

— On se rappelle la polémique orduière qui s'engagea entre la *Presse* et le *Globe* au moment où celui-ci méditait sa transformation en *Epoque*. M. Boutmy avait intenté un procès au *Globe*, et les amateurs du scandale se réjouissaient en pensant que ces messieurs de la presse conservatrice allaient se dire de bonnes vérités.

Mais on est entré en arrangement. Il paraît que chacune des parties redoutait l'issue du procès. Toujours est-il que, d'après l'*Epoque*, il résulte d'informations par elle prises, et des renseignements qui lui ont été fournis, qu' M. Boutmy n'a été pour rien dans l'affaire du *paracrolle* et que son nom n'a jamais été mêlé à l'affaire de Saint-Bérain. *Proh pudor!* De son côté, l'*Epoque* apprend que M. Boutmy, reconnaissant sans doute de la promesse qu'on lui avait faite d'imprimer qu'il n'avait pas été un des huit fondateurs de Saint-Bérain, s'est désisté.

Après cette touchante réciprocité de bons procédés, nous ne voyons plus quel obstacle pourrait empêcher ces honnêtes journalistes de réunir leurs entreprises, comme il en avait été question cet été. Le public n'en serait pas étonné, puisqu'ils se lavent réciproquement le visage et qu'ils déclarent n'avoir plus que des motifs de s'estimer, après s'être si proprement déchirés les uns et les autres.

On annonce la publication prochaine d'un nouvel écrit de M. Cormenin destiné à la réconciliation avec le parti démocratique. Voici un court extrait de cet écrit relatif à la mort de Garnier-Pagès et à l'isolement dans lequel M. Cormenin reproche sans doute à la démocratie de se trouver :

« Hélas ! j'ai déjà beaucoup vécu ! J'ai vu périr Manuel dans l'abandon ingrat de ses électeurs et de ses amis. J'ai vu mourir Lafayette, qui n'était pas au bout de sa verte vieillesse, et qui, devant sa majestueuse et simple parole, eût fait reculer les lois de septembre, ce code draconien. J'ai vu tomber Armand Carrel au printemps de son âge, Carrel, le brillant chevalier de la démocratie, la fleur de nos espérances, la plume et l'épée du parti national. J'ai vu s'éteindre Garnier-Pagès, qui, s'il s'était arraché plus tôt à cet air vicié de la chambre et aux dévorantes agitations de nos luttes stériles, eût retrouvé ses forces et sa santé sous le ciel plus doux du Midi et dans le repos de l'étude. »

Le pamphlétaire combat ensuite l'énergique doctrine du désespoir politique, doctrine qui fait tant de progrès à notre époque d'industrialisme et de doute universel :

« Mais qu'importe, au surplus, quelques têtes de plus ou de moins ? Qu'importe que Lafayette meure, que Carrel tombe, que Garnier-Pagès disparaisse ? Les hommes s'en vont, le principe reste. Depuis cinquante ans, et par toute l'Europe, le despotisme a eu beau faire des trouées avec sa mitraille et ses boulets dans les rangs du peuple, les vides se remplissent, les bataillons se pressent, la terre de la démocratie tressaille dans sa fécondité, les générations se lèvent pleines d'espérance et d'ardeur, et le combat se

» Voici dans un autre cabinet les poètes, auteurs dont le métier est de mettre des entraves au bon sens, et d'accabler, ou plutôt d'abouler la raison sous la multitude des agréments. Voilà les poèmes épiques. Les connaisseurs disent qu'on n'en a jamais fait que deux, et que les autres que l'on donne sous ce nom ne le sont point. C'est aussi ce que je ne sais pas. Ils disent, de plus, qu'il est impossible d'en faire de nouveaux, et cela est encore plus surprenant. »

Des hommes qui étaient préoccupés de pareilles questions, qui portaient leurs regards bien avant dans le temps à venir, qui critiquaient tout ce qui se faisait devant eux, ne devaient point aimer leur état présent de choses ; ils devaient être inquiets sur l'avenir, et lancer bien souvent leurs sarcasmes et leurs plaisanteries sur ce qui s'était fait avant eux. Il est impossible de ne pas reconnaître la vérité de cette critique que l'illustre professeur nous a résumée en trois mots, à savoir : mépris du passé, mécontentement du présent, notion vague de l'avenir.

Montesquieu, comme tout son siècle, prêche l'émancipation, la liberté, l'indépendance et la république. En voici une preuve. Il dit en propres termes :

« Le sanctuaire de l'honneur, de la réputation et de la vertu semble être établi dans les républiques et dans les pays où l'on peut prononcer le mot de patrie. A Rome, à Athènes, à Lacédémone, l'honneur payait seul les services les plus signalés. Une couronne de chêne ou de laurier, une statue, un éloge, était une récompense immense pour une bataille gagnée ou une ville prise. Là, un homme qui avait fait une belle action se trouvait suffisamment récompensé par cette action même. Il ne pouvait voir un de ses compatriotes, qu'il ne ressentit le plaisir d'être son bienfaiteur ; il comptait le nombre de ses services par celui de ses concitoyens. Or, cette noble émulation n'existe pas dans le cœur d'un peuple, quand les emplois et les dignités ne sont que des attributs de la fantaisie du souverain. La réputation et la vertu y sont regardées comme imaginaires si elles ne sont accompagnées de la faveur du prince, avec laquelle elles naissent et meurent de même. Un homme a pour lui l'estime publique ; mais est-il sûr de ne pas être déshonoré demain ? »

« Le voilà aujourd'hui général d'armée ; peut-être que le prince le va faire son cuisinier, et qu'il ne lui laissera plus à espérer d'autre éloge que celui d'avoir fait un bon ragoût. »

« La faveur est la grande divinité qu'on encense dans la monarchie. Le

renouvelle pacifiquement sur tous les points, avec le triomphe au bout. »

## Afrique française.

CONSTANTINE, le 28 décembre. — On nous écrit, à la date du 20, des Ouled-Ali :

« Nous avons quitté Sétif le 11 courant, et le 13 nous faisons jonction avec la colonne du colonel Herbillion, qui était campée depuis long-temps à Raz-el-Agoum, ainsi que la colonne venue de Constantine sous les ordres du général Levasseur. Le 14, nous entrons, les trois colonnes réunies, chez les Beni-Salem, qui se sont insurgés, et qui dernièrement avaient été à Megaour, chez les Ouled-Sultan pour les mettre en insurrection. Le 14, à midi, nous campions au centre de ces tribus par un temps affreux qui continua toute la journée du 15. Le 16 au matin, le temps s'annonçant très beau, le général fit partir toute l'infanterie sans sacs, trois pièces d'artillerie et toute la cavalerie. On pénétra dans leurs difficiles montagnes, et on les atteignit dans un ravin, où ils furent poursuivis au pas de course et à la baïonnette. »

« Un grand nombre de tentes ont été détruites, plus de 150 des leurs sont morts. La colonne entra à dix heures avec un troupeau de plus de 5,000 têtes de bétail, des tentes et tapis en quantité ; toutes les montagnes étaient couvertes de neige. »

« Nos pertes sont minimes : nous avons eu 2 morts et 40 blessés ; mais les chevaux ont beaucoup souffert, et quelques-uns ont péri. »

« Les Arabes ont opposé une faible résistance à l'élan de nos troupes ; une compagnie de voltigeurs du 51<sup>e</sup> a eu tous les honneurs de cette sortie. Le 4<sup>e</sup> n'est pas heureux, car il débute par un bien mauvais temps. M. Hagé, commandant du train, et le capitaine d'état-major Fournier ont eu leurs chevaux blessés. Cette journée peut être considérée comme fatale aux Arabes, car ils sont entièrement ruinés. »

« Le 18, nous sommes partis pour venir camper chez les Ouled-Ali, derrière la chaîne de montagnes des Ben-Taleb encore insoumis. Nous sommes là depuis deux jours ; nous attendons des vivres de Sétif pour quinze jours. »

« La colonne de Milah est rentrée le 22 décembre. Toutes les tribus sont tranquilles, Ben-Azzedin a payé les 8,000 fr. d'amende. »

« Le général Levasseur est encore dehors avec un bataillon du 45<sup>e</sup>, deux du 61<sup>e</sup> et 300 hommes du bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Cette colonne a fait une razzia chez les Ouled-Salam et son entrée chez les Ouled-Ali-Ben-Sabor pour venger l'insulte que cette tribu avait faite au colonel Herbillion le 6<sup>e</sup>. Voici le fait :

« Des hommes de cette tribu étant venus tirer quelques coups de fusil sur le camp, M. le colonel Herbillion demanda que les coupables lui fussent livrés, et les chefs y consentirent. Le lendemain, il arriva au camp une vieille négresse montée sur un âne, la tête tournée du côté de la queue de l'animal. Aux questions qui lui furent adressées elle répondit que les cheiks lui avaient dit de venir se livrer aux Français. Voilà les coupables qu'on nous livrait. Cette insolente dérision devait avoir son châtiement ; aussi la colonne est-elle entrée aussitôt sur le territoire des Ouled-Ali-Ben-Sabor, et une seconde razzia fort importante a été faite sur cette tribu. »

« Nous avons eu pendant quelques jours, aux environs de Constantine, toutes les montagnes couvertes de neige. Le temps est toujours mauvais et plus mauvais encore dans les Ouled-Ali. »

« On assure que des armes sont expédiées par un riche négociant anglais de Gibraltar, ainsi que des munitions de guerre pour Abd-el-Kader. Nos ports du littoral exercent une surveillance active pour en empêcher l'entrée. »

## Chronique.

Conformément à la loi du 22 mars 1831, les listes des électeurs communaux pour 1846 viennent d'être publiées. Un exemplaire de ces listes est déposé à la mairie pour être communiqué aux personnes qui le désireront ; les autres exemplaires sont placés sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville et dans les boîtes à ce destinées, aux endroits ci-après indiqués : manufacture des tabacs, quai de la Charité ; hôtel du général, rue de Boissac ; hôtel de la préfecture ; poste du pont Lafayette ; poste du Mont-de-Piété ; poste de la barrière Saint-Clair ; vestibule du bâtiment de la Condition des soies ; entrée du Jardin-des-Plantes, place Sathonay ; vestibule d'entrée du palais Saint-Pierre ; poste de la barrière de Vaise ; vestibule du Palais-de-Justice, entrée rue du Palais ; rue de l'Archevêché, près du factionnaire.

— Les personnes qui désirent des billets de la loterie de Petit-Bourg peuvent s'adresser à MM. Charrin et C<sup>e</sup>, rue Trois-Carreaux, 11 ; Chevalier, place de l'Herberie, 1 ; Domeck, place du Port-du-Temple, 45 ; Grillet, quai Saint-Antoine, 20 ; Verdun-Pithoud, place des Terreaux, 1 ; Bourgeot et Poulet, banquiers à Villefranche.

Tout en faisant une bonne œuvre, on a la chance de gagner de beaux lots.

— Des conférences vont être eutamées entre les ingénieurs français et les ingénieurs suisses, relativement au chemin de fer que l'on doit établir de Lyon à Genève.

— Dans son numéro du 4 de ce mois, le *Journal de la Guillotière* contient un article sur l'état prospère de l'entreprise du gaz de cette localité, sur le zèle, le désintéressement et la loyauté de cette compagnie ; toujours d'après le même article, les habitants et le *Journal de la Guillotière* lui sont reconnaissants de tant de sacrifices, de tant d'abnégation ; toujours d'après le même journal,

nère en quiétude ; car vous saurez qu'un quiétude n'est autre chose qu'un homme fou, dévot et libertin.

« Voilà, poursuivit-il, les orateurs qui ont le talent de persuader indépendamment des raisons, et les géomètres qui obligent un homme malgré lui d'être persuadé, et le convainquent avec tyrannie. »

« Voici les livres de métaphysique, qui traitent de si grands intérêts, et dans lesquels l'infini se rencontre partout ; les livres de physique qui ne se trouvent pas plus merveilleux dans l'économie du vaste univers que dans la machine la plus simple de nos artisans. »

« Les livres de médecine, les monuments de la fragilité de la nature et de la puissance de l'art, qui font trembler quand ils traitent des maladies même les plus légères, tant ils nous rendent la mort présente, mais qui nous mettent dans une sécurité entière, quand ils parlent de la vertu des remèdes, comme si nous étions devenus immortels. »

« Tout près de là sont les livres d'anatomie, qui contiennent bien moins la description des diverses parties du corps humain que les noms barbares qu'on leur a donnés ; chose qui ne guérit, ni le malade de son mal, ni le médecin de son ignorance. »

« Voici la chimie qui habite tantôt l'hôpital et tantôt les petites-maisons, comme des demeures qui lui sont également propres. »

« Voici les livres de science, ou plutôt d'ignorance occulte. Tels sont ceux qui contiennent quelque espèce de diablerie ; exécrables selon la plupart des gens, pitoyables selon moi. Tels sont encore les livres d'astrologie judiciaire. Ceux qui vivent d'après ces livres vivent sous un joug bien plus dur que celui de la raison. Voilà le plus étrange de tous les empires ; je plains bien une famille et encore plus une nation qui se laisse dominer par les planètes. »

« Voici, dans ce cabinet particulier, les livres d'histoire moderne. Voyez les historiens de l'église et des papes ; livres que je lis pour m'édifier, et qui font souvent en moi un effet contraire. »

« Voilà les historiens de France, où l'on voit d'abord la puissance des rois se former, mourir deux fois, renaître de même, languir ensuite pendant plusieurs siècles ; mais prenant insensiblement des forces, accrue de toutes parts, monter à son dernier période : semblable à ces fleuves qui dans leur course perdent leurs eaux, ou se cachent sous terre, puis reparaissent de nouveau, grossis par les rivières qui s'y jettent, entraînent avec rapidité tout ce qui s'oppose à leur passage. »

ministre est le grand-prêtre qui lui offre bien des victimes. Ceux qui l'entourent ne sont point habillés de blanc : tantôt sacrificateurs et tantôt sacrifiés, ils se dévouent eux-mêmes à leur idole avec tout le peuple. »

« C'est le règne du pouvoir sans contrôle, du droit héréditaire ; c'est le temps de la bombance et de la joie pour les grands seigneurs, et un grand seigneur, dit Montesquieu, est un homme qui voit le roi, qui parle aux ministres, qui a des anecdotes, des dettes et des pensions. S'il peut avec cela cacher son oisiveté par un air empressé, — car vous saurez qu'un grand seigneur est ordinairement paresseux, — il croit être le plus heureux des hommes. »

« Les rois sont comme ces ouvriers habiles qui, pour exécuter leurs ouvrages, se servent toujours des machines les plus simples. »

« Lorsque j'arrivai en France, dit Usbek, je trouvai le feu roi absolument gouverné par des femmes ; et cependant, dans l'âge où il était, je crus que c'était le monarque de la terre qui en avait le moins besoin. J'entendis un jour une femme qui disait : « Il faut que l'on fasse quelque chose pour ce jeune colonel ; sa valeur m'est connue ; j'en parlerai au ministre. » Une autre disait : « Il est surprenant que ce jeune abbé ait été oublié ; il faut qu'il soit évêque ; il est homme de naissance, et je pourrais répondre de ses moeurs. » Ces femmes qui tenaient ce langage, poursuit Usbek, n'étaient pourtant pas les favorites du prince ; elles ne lui avaient peut-être pas parlé deux fois en leur vie, chose cependant très facile à faire ; ajoute-t-il, chez les princes européens. Mais c'est qu'il n'y a personne qui ait quelque emploi à la cour, dans Paris ou dans les provinces, qui n'ait une femme par les mains de laquelle passent toutes les grâces, et quelquefois les injustices qu'il peut faire. Ces femmes ont toutes des relations les unes avec les autres, et forment une espèce de république dont les membres toujours actifs se secourent et se servent mutuellement : c'est comme un nouvel état dans l'état ; et celui qui est à la cour, à Paris et dans les provinces, qui voit agir des ministres, des magistrats, des prélats, s'il ne connaît les femmes qui les gouvernent, est comme un homme qui voit bien une machine qui joue, mais qui n'en connaît point les ressorts. »

« On doit voir, d'après toutes ces citations, quel est l'esprit dominant des *Lettres Persanes*. Comme Tacite dans ses *Mœurs des Germains*, Montesquieu critique les mœurs françaises, mais avec plus de liberté que ne le fait Tacite, attendu qu'il y avait alors en France plus de liberté qu'il n'y en avait à Rome au temps où écrivait Tacite. »

J. C.

il n'y a que quelques brouillons qui agissent dans un intérêt privé qui osent se plaindre. Est-ce des trois cents citoyens qui ont plaidé l'année dernière avec la compagnie que vous voulez parler, Monsieur le rédacteur? Votre zèle à défendre les intérêts de la compagnie vous rend bien aveugle. Vous devez vous rappeler, Monsieur le rédacteur, qu'un grand nombre réclamaient la diminution de la ville. Elle est en promesse par des affiches apposées dans toute la ville. Elle est en core à venir. D'autres réclamaient le demi bec, exigible trois mois après la signature du traité; ou ne l'a pas obtenu encore. Ceux-ci refusaient de payer parce que l'on avait fait constater par plusieurs procès-verbaux que la pression n'était pas telle que l'indiquait l'article du traité. Ceux-là refusaient parce que la compagnie réclamait 1,740 fr. par année, tandis que les consommateurs n'en devaient que 1,605, et, parmi les récalcitrants qui avaient des prétentions si exagérées, ceux qui ont porté à la connaissance du tribunal de commerce le différend survenu entre eux et la compagnie ont eu gain de cause sur tous les points. (Il y a eu jugement du tribunal de commerce qui en fait foi.)

Voilà les brouillons, les intrigants, d'un côté, qui obtiennent justice, et qui ont raison sur tous les points; d'un autre côté, la loyauté de la compagnie bien démontrée.

M. le rédacteur aurait-il voulu faire allusion à la commission de cinq membres qui a été nommée à la réunion du Colysée? Cette commission, Monsieur le rédacteur, ne se laissera pas intimider par le *Journal de la Guillotière*; déjà elle a fait procéder au recensement et s'est assurée que le nombre des bees dépasse le chiffre de 3,000. (On sait que, passé ce nombre, le public doit jouir de la diminution de 3 centimes par mètre cube au compteur.) Si elle est secondée par les abonnés au gaz, elle ne tardera pas à réclamer par la voie des tribunaux l'exécution du traité et fera cesser un état de choses qu'une coupable indifférence de l'administration municipale n'a que trop prolongé. *Les membres de la commission.*

— Le concert donné mercredi au Grand-Théâtre par MM. Grassi et Alexandre Billet n'avait pas attiré autant de monde que les bénéficiaires devaient l'espérer. L'augmentation du prix des places, la multiplicité des concerts dans notre ville, qui possède aujourd'hui deux sociétés philharmoniques, et surtout l'annonce de Thalberg pour la fin de ce mois, telles sont les causes qui ont sans doute refroidi l'empressement du public. Cependant les dilettanti que cette soirée avait réunis ont dû être satisfaits. Jamais l'orchestre n'avait eu plus de nerf, d'ensemble et de précision. M. Alex. Billet a montré son habileté, son mécanisme habituels; le *concerto* surtout a été superbement rendu. Quant à M. Grassi, il faut avoir entendu son *tremolo* et les variations du *Carnaval de Venise* pour avoir une idée de la souplesse de son archet et de la légèreté de son jeu. Pizzicato, notes harmoniques, staccato, tout a été chez cet artiste l'objet d'un travail consciencieux, et lui a valu de sincères applaudissements de la part des connaisseurs.

— On dit qu'un grand nombre de propriétaires de la Guillotière ont le projet de former un fonds destiné à subvenir aux travaux d'établissement de plaques en tôle sur le pont de la Guillotière.

Il est à désirer que ce projet reçoive une prompte exécution.

— Le *Courrier de la Côte-d'Or* signale le fait suivant : « Nous croyons devoir entretenir nos lecteurs d'un genre de supercherie en matière d'assurances, qui se pratique depuis quelque temps à Dijon. Si le tour n'est pas nouveau, il n'en a pas moins réussi auprès de quelques dupes. Voici la manière dont on s'y prend :

« Un monsieur bien couvert, muni sournoisement du mandat de l'une de ces nombreuses compagnies que l'on ne connaît guère que par les affiches dont elles tapissent nos murs, se présente à votre domicile sous les auspices d'une compagnie ancienne et respectable, celle du Phénix, par exemple. Il vous fait l'article avec chaleur; vous cédez, vous accordez votre assurance. Une heure après, M. le directeur vous apporte trois polices en vous montrant l'endroit où vous devez mettre votre nom; si vous signez, le tour est fait. Reste à venir la plaque; on vous la présente, vous n'y voyez pas l'oiseau. « Ah! s'écrie le monsieur avec une admirable surprise, que je suis étourdi! J'ai oublié de vous dire que depuis deux mois nous avons changé la forme de nos plaques. Vous ouvrez votre police, et vous vous trouvez assuré à une compagnie que vous ne connaissez pas du tout.

» De tels faits pourraient être déferés à la justice, nous nous contenterons de les signaler à l'opinion; cela suffira pour empêcher qu'ils se reproduisent et flétrir qui s'en serait rendu coupable. »

#### Spectacles du 9 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Charles VI, opéra.  
CÉLESTINS. — Les Mousquetaires, drame.

#### Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Droit* :

« On parle beaucoup de l'occupation de Paris par les alliés en 1815, malheur qui est heureusement bien loin de nous, et l'on ne dit mot d'une autre occupation sous laquelle gémit toujours la capitale. Nous sommes, qui le nierait? nous sommes en proie aux Auvergnats. Ces barbares du Midi se vengent cruellement de ce que leur ont fait souffrir autrefois les hommes du Nord, nos ancêtres, aux cheveux blonds et aux yeux bleus; ils nous rendent invasion pour invasion. Ces messieurs de Saint-Flour et d'Aurillac ne se gênent pas le moins du monde avec nous; ils nous traitent en peuple conquis. Sont-ils marchands de charbons? A eux la première place sur le trottoir, ou sinon gare les coups de coudes ou les taches. Sont-ils porteurs d'eau? Voyez-les à la fontaine publique, ils s'y campent en maîtres! Ils s'imaginent que l'eau ne coule que pour eux. Ils s'entendent entre eux : ils ont arrêté un règlement auvergnat, ils se sont rédigé un code auvergnat, et ils repoussent impitoyablement tout ce qui n'est pas Auvergnat. Ce qui rappelle les mots que met le caricaturiste dans la bouche d'un charbonnier qui rentre chez lui après une orgie auvergnate : « Ah! femme, nous nous chommes-ti amugés!... il gn'i avai pas jun homme... nous gétons tous Auvergnats. »

Le 7 août dernier, plusieurs porteurs d'eau stationnaient autour de la fontaine Molière, attendant leur tour pour remplir leurs seaux. Le nommé Lenglet, concierge, rue de Richelieu, s'approcha pour remplir une petite cruche; mais l'Auvergnat Chauvagnon le repoussa rudement. Une lutte s'engagea, des coups furent échangés. Les Auvergnats présents prirent naturellement fait et cause pour leur aimable concitoyen. La mêlée fut, dès l'abord, assez rude pour le concierge. Mais l'affaire devait se compliquer encore. La femme Lenglet, impatientée de ne pas voir revenir son mari, entendant du bruit à la fontaine, reconnaissant d'ailleurs la voix très émue de son conjoint, accourt sur le lieu du combat. Elle cherche à se faire entendre, à rétablir la paix. Efforts inutiles! Chauvagnon, le solide Auvergnat, excité par sa présence (telle est l'influence du beau sexe sur l'âme des héros : voyez Homère à l'épisode de Briséis), Chauvagnon allonge un vigoureux soufflet à Lenglet, mais c'est la femme Lenglet qui le reçoit. Disons à la louange de l'enfant des montagnes

que le soufflet était bien destiné au mari; mais celui-ci eut la prudence de se baisser à temps et d'esquiver ainsi le rude coup que sa femme n'évita pas.

« Quoique mariée sous le régime de la communauté, la femme Lenglet n'entendait nullement partager les taloches envoyées à l'adresse de son mari. Aussi a-t-elle assigné l'Auvergnat en police correctionnelle. De son côté, et pour ne pas être en reste, Chauvagnon a cité le sieur Lenglet. Chauvagnon, qui est d'une taille colossale et d'une corpulence à l'avenant, prétend avoir été battu comme un enfant, ce qui est invraisemblable; mais il est bien clair qu'il a battu. M<sup>e</sup> Duponchel présente la défense du sieur Lenglet et soutient la plainte de sa femme. Le tribunal renvoie Lenglet des fins de la plainte et condamne Chauvagnon à 16 f. d'amende. « Cheige francs! s'écrie l'Auvergnat, cheige francs! chi j'avais chu, j'aurais tapé plus fort. »

— La salle des Ancêtres de Teuthmès, ce précieux monument d'archéologie égyptienne, dont l'antiquité remonte à 3,500 ans, est actuellement placée à la Bibliothèque royale de Paris.

En 1842, un voyageur français, M. Prissé, conçut l'heureuse idée d'enrichir notre musée de ce magnifique monument historique. Les pierres, enlevées une à une et soigneusement placées dans des caisses, furent transportées à bord d'un navire. La salle des Ancêtres est à la Bibliothèque comme elle était à Karnak. Soixante statues de grandeur naturelle font partie de cette collection, plus un papyrus de trois mètres de longueur.

On attend tous les jours à Marseille le navire chargé de transporter en France le résultat des fouilles dirigées par notre consul à Moscou, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive.

— Un cultivateur de Jussy, canton de Laon, avait sa femme sérieusement malade. Il souhaitait ardemment sa guérison.

« Ces jours derniers, dit l'*Argus soissonnais*, un individu se présente chez le cultivateur, se donna comme un grand opérateur, spécialement célèbre par la guérison des maladies dont souffrait la patiente. Charmé de trouver sous sa main ce qu'il cherchait depuis si long-temps, — ici nous n'osons rire, tant le motif de la crédulité est respectable et touchant! — le cultivateur de Jussy tombe d'accord avec le savant étranger, et l'on se met tout de suite en devoir d'apporter du soulagement à la malade. Il faut dire d'abord que le prix de la guérison était une somme de 400 f., somme trouvée un peu conséquente, débattue et enfin consentie.

Le savant étranger fait compter devant lui les 80 pièces de cinq francs, demande une marmite qu'il emplit d'eau bien claire et qu'on met sur le feu. Quand l'eau frissonna et se mit à chanter sur les charbons, le savant prit un peu de cendre, puis un peu plus, puis plus encore, et jeta le tout dans l'eau chaude avec des gestes mystiques et beaucoup de formules. L'eau se troubla, l'esprit du cultivateur était bien plus troublé encore. Quand tout fut à point, les 400 francs furent jetés dans ce philtre d'enfer; puis, à grand renfort de soufflet, on attisa le feu; l'eau se mit à bouillir, et si bien que les écus dansèrent... au propre et au figuré.

« Au bout d'un certain temps le grand mire étranger souleva le couvercle de la marmite, pêcha dans l'eau noire les pièces aussi fort sales, et les plaça très délicatement dans une boîte en carton. D'un geste impératif il ordonna au mari de le conduire à la cave. Arrivés là, les deux hommes enterrèrent ladite boîte, et le savant apprit au cultivateur effrayé que, par l'effet de ses conjurations, la maladie de sa femme allait prendre fin, mais petit à petit, et seulement au fur et à mesure que les écus confiés à la terre reprendraient leur blancheur ordinaire et leur éclat primitif. Mais tout cela ne devait se faire qu'à une condition expresse et de rigueur : de vingt-quatre heures œil humain ne devait interroger les mystères qui se pratiquaient dans le sein de notre mère commune, la terre. Cela dit, le grand opérateur se retira d'un air solennel et promit de revenir au moment utile.

« On comprend toute l'anxiété de la malade et de son mari pendant les quatorze cent quarante minutes composant ces interminables vingt-quatre heures, qui cependant s'écoulèrent sans que le savant inconnu voulût bien reparaitre. On attendit, on attendit, mais en vain. L'impatience prit nos gens. N'y tenant plus, le mari se lève la nuit, allume une lampe, aux pâles clartés de laquelle il prend le chemin de la cave. Il pioche, il fouille, la boîte apparaît, il la saisit. « Pour certain, se dit-il, le mystère est accompli; nous y avons mis le temps. » Oui, le mystère est accompli... mystère d'iniquité! C'est bien la boîte terrible, mais les écus se sont envolés, et à leur place notre homme ne trouve plus que des ronds de carton. L'opérateur était encore bien honnête, car il aurait pu ne rien laisser. Ce qu'on voit là de fâcheux, c'est qu'il n'y a pas eu de guérison du tout. Si fait, nous nous trompons : le cultivateur en question est à tout jamais guéri de sa fatale croyance aux jongleries des charlatans. La justice n'a pas encore, que nous sachions, découvert la trace de cet adroit filou. »

UN TARIF DOUANIER DU SEIZIÈME SIÈCLE. — Le tarif dont nous allons reproduire quelques dispositions fut décrété en 1580 par Henri III. Un de ces hasards trop rares dans l'existence d'un bibliophile nous a fait rencontrer un très bel exemplaire, relié aux armes de France, de ce document assez peu connu. Faisons observer d'abord qu'un sou, en 1580, révélait une toute autre idée que celle qui s'attache aujourd'hui à cinq centimes. Afin d'offrir des idées justes, nous mettrons à côté du prix ancien le prix auquel il correspond, d'après le pouvoir actuel de l'argent, tel que l'ont établi les laborieuses investigations de M. Leber, l'un des hommes les mieux versés dans la connaissance des points les plus délicats de l'histoire de France.

Voici quelques unes des dispositions du tarif que nous avons sous les yeux :

Anil ou indigo. . . . .	60 sous le quintal,	26 fr. 70 c.
Bois d'ébène ou de campet (campêche). . . . .	4	1 80
Clous de girofle, cannelle, gingembre, poivre . . . .	40 livres	53 50
Riz et soufre . . . . .	4 sous	1 80
Salpêtre . . . . .	42	5 35
Séné . . . . .	48	21 40
Tabac . . . . .	50	13 30
Vif-argent . . . . .	52	44 30
Sucre de toute sorte . . . .	24	40 70
Oranges . . . . .	9 deniers le mille,	» 35

On voit qu'en général ces droits sont bien au-dessous de ceux qui régnaient aujourd'hui. Quelques articles du tarif de Henri III ne figurent plus sur les tarifs actuels; ils sont frappés de droits énormes qui attestent quel prix immense on attachait à de pareils objets. Les cornes de licorne payaient 200 livres par quintal, cent fois plus que le sucre; les os de cœur de cerf, 10 livres; la momie, 8 livres. Tout cela était alors doué de vertus médicales bien précieuses; tout cela effectuait des cures non moins attestées, non moins réelles que celles dont on est redévable à mille et un remèdes vantés de nos jours. Les deux articles les plus imposés sont l'ambre gris et le musc : 1,200 livres et 1,000 livres par quintal. Il est vrai qu'ils sont évalués à 300 livres et à 200 livres le tournois la livre pesant, c'est-à-dire à 1,605 et à 1,312 francs le demi-kilo-

gramme. Ces substances, si rares et si chères, étaient des objets de toilette; et, pour se les procurer, les honnêtes dames dont Brantôme a écrit l'histoire ne regardaient pas au prix.

#### Nouvelles Etrangères.

##### POLOGNE.

Varsovie, 5 décembre.

Le 29 novembre, jour anniversaire de l'insurrection de Varsovie, s'est passé tranquillement. La police avait répandu dans tous les endroits de la capitale un grand nombre de ses agents secrets pour surveiller les actes, les mouvements, et, autant que faire se pouvait, les paroles des Polonais, et d'épier surtout les dispositions de cette population de la plus pure origine varsoviennne, composée presque tout entière d'artisans, d'ouvriers et de petits commerçants, constituant un quart des habitants de Varsovie, c'est-à-dire trente mille âmes; population la plus patriotique et la plus audacieuse de la Pologne. La police a fait chanter dans les rues la célèbre chanson polonaise : *Jeszcze Polska nie zginela kiedy my zyjemy.* (La Pologne n'a pas péri tant que nous vivons.) Ce ne peut être que dans un but de provocation que la police entonne cette *Marseillaise* de la Pologne, car tout le monde connaît trop ce piège pour que la police puisse espérer y prendre quelqu'un; mais elle se venge en insultant au patriotisme des Polonais. On se rappelle que les Russes, en entrant à Varsovie le 8 septembre 1831, reçurent l'ordre du grand-duc Michel d'entonner ce chant. La police observe depuis lors cette tradition aux jours marquants de l'année.

En 1830 la police avait perdu beaucoup de ses membres les plus fameux, et elle en garde un souvenir de vengeance au peuple, qui les pendit. Notez bien que je ne parle ici que de la police secrète, avec laquelle l'autre n'a presque rien de commun. La police ordinaire, en effet, n'a rien à faire en Pologne. Les voleurs étant fort rares dans ce pays, elle n'a à s'occuper que de délivrer des passeports à l'étranger; or, comme il est à peu près défendu de se rendre, je ne dis pas à Paris, à Londres ou à Berlin, mais même à Vienne, elle n'en a à délivrer qu'à des étiques qui vont dans les pays étrangers pour y chercher la santé et non des idées subversives.

Le cordon douanier sur la frontière autrichienne, et particulièrement sur celle de Prusse, vient d'être renforcé par un nouveau contingent de cosaques. La contrebande a atteint son degré le plus haut, le plus immoral et le plus amusant à la fois, et voici comment : Le gouvernement avait promis au révélateur qui dénoncerait le contrebandier à l'autorité supérieure la moitié des marchandises confisquées et un quart de l'amende que le contrebandier est condamné à payer. Or, comme ce sont les employés des douanes et les officiers de cosaques qui facilitent la contrebande pour de forts pots-de-vins, il arrivait qu'ils dénonçaient les contrebandiers au passage, non pas aux autorités, mais à des individus chargés par eux de porter la dénonciation aux autorités pour en recevoir la récompense, amiablement partagée ensuite avec les employés. Cette double et infâme fourberie des employés, n'ayant pu rester long-temps ignorée, inspira une telle crainte, que personne ne faisait plus de contrebande, malgré l'appât d'immenses bénéfices. Or, cet état de choses régulier jeta la consternation parmi les employés pris dans leur propre piège, et qui par trop de rapacité ont détruit leur fortune. Ils ont reconnu qu'en faisant leur devoir ils tiraient peu de bénéfices du partage accordé par le gouvernement, parce que les fraudeurs seraient très rares; ils ont donc préféré favoriser la contrebande purement et simplement, et, pour se dédommager de la perte que leur a fait éprouver le système précédent qui consistait à dénoncer les fraudeurs, ils ont si grandement favorisé la fraude dans ces derniers temps, que la douane n'a presque rien rapporté au gouvernement. Voilà pourquoi celui-ci vient de doubler le cordon douanier.

Le 2 décembre, on a fait célébrer à la capitale polonaise l'anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur Nicolas. On a demandé, à cette occasion, des prières publiques pour l'empereur aux Russes, aux Polonais, aux Allemands et même aux Juifs. Nous ne parlons pas de la prière des Russes; mais Dieu seul peut connaître la sincérité de celles des autres sujets de sa majesté impériale. *(Courrier français.)*

##### INDES.

La crise au milieu de laquelle se débat depuis si long-temps le royaume de Lahore a fait un grand pas vers le dénouement. La rupture entre le gouvernement anglais et l'armée sikhe paraît imminente, et une campagne est à la veille de s'ouvrir dans le Pendjab. Il est impossible de prédire encore quelle tournure prendront les événements, et si la lutte sera sérieuse et sanglante, ou bien si tout cela finira par quelques démonstrations seulement et un arrangement pour lequel le gouvernement de la compagnie paraît avoir préparé le terrain. Toutefois, comme les opérations militaires semblent devoir commencer vers la fin de décembre, il est utile, pour l'intelligence de la catastrophe qui approche, de suivre les péripéties du drame dont l'état de Lahore continue à être le théâtre.

La dernière malle de l'Inde avait apporté les détails de la lutte qui s'était engagée parmi plusieurs chefs sur la question du visirat. Ce poste, aussi élevé que périlleux, constamment dominé par le rajah Goulâb-Singh, qui s'est enfermé dans sa forteresse de Djamou, est devenu l'objet des convoitises de l'amant de la reine, le général Lall-Singh. Mais, accusé d'être le continuateur de la politique servile à l'égard de l'Angleterre et jouissant de peu de popularité dans l'armée, il entrevoyait de grands obstacles, surtout de la part du sirdar Djewan-Singh, favori du dernier ministre Djawahir; masqué par les troupes.

Lall-Singh parvint cependant, par ses intrigues et l'influence qu'il exerce sur la reine-mère, à éloigner momentanément ce dernier compétiteur, en le faisant même condamner, sous un prétexte frivole, à la suspension de son grade de général d'armée et à une amende d'un lakh de roupies (240,000 fr.). La première partie de l'arrêt a cependant été annulée à cause de l'attachement que portaient à Djewan-Singh les troupes placées sous son commandement direct, et quant à la seconde, le condamné voulait d'abord en rejeter le poids sur le trésor public; n'y ayant pas réussi, il a payé un quart de l'amende exigée, en promettant de justifier sa conduite et d'apurer ses comptes.

Pendant que les chefs se disputent le pouvoir à Lahore, les troupes stationnées à Peshawer et dans les environs se déclarent en révolte, et le mouvement gagne jusqu'à la ville de Djersrowta. On parle d'officiers tués et d'autres blessés, et de tous les accompagnements obligés de pareils désordres. Le rajah Goulâb envoie sa famille et ses trésors dans différentes forteresses aux environs de Djamou, et part lui-même pour inspecter ces places fortes. Le 29 octobre, la reine-mère, avec le roi mineur, se rend à Amritsir; elle est accompagnée dans cette excursion par les chefs Tedj-Singh ancien gouverneur de Peshawer, et Lall-Singh, avec une nombreuse escorte. A peine arrivée dans cette ville, elle fait une tentative pour disposer définitivement du visirat. Ne pouvant pas concilier les prétentions contraires des chefs les plus influents, elle a recours à un

singulier moyen : elle confie au sort le choix du visir ; mais les chances ont été combinées d'avance de telle façon que c'est le nom de Lall-Singh qui sort le premier.

On voulait le proclamer immédiatement visir, mais les représentations de Tedj-Singh ont empêché que le *kehlat*, ou vêtement d'honneur, ne fût conféré au nouveau dignitaire. Les troupes réunies à Lahore et à Amritsir ont témoigné un vif mécontentement de ce choix. La reine, pour apaiser leurs clameurs, a eu recours au trésor déposé dans la forteresse de Gouindghar par le grand roi Rendjit-Singh, et qui, d'après la volonté de ce souverain, ne devait être entamé qu'en cas de grande urgence, comme, par exemple, une guerre avec l'ennemi extérieur. Aussi la reine rencontra-t-elle une vive opposition de la part des officiers préposés à la garde de l'argent. Ce n'est qu'avec peine qu'elle a pu faire sortir du trésor une somme de 10 lakhs de roupies (2,500,000 fr.) qu'elle a fait distribuer parmi les soldats comme solde arriérée.

Le 4 novembre, la cour a quitté Amritsir, et est allée s'établir à la résidence des jardins de Shalimâr. Le radjah Lall-Singh a pris alors possession de son poste de visir, sous la protection de la reine, mais sans le consentement des troupes. Obéissant aux conseils des astrologues, qui prescrivaient de ne point quitter la résidence de Shalimâr jusqu'à la fin du mois de kartick, la reine y a prolongé son séjour jusqu'à cette époque. C'est là qu'elle a appris que les troupes anglaises allaient prendre possession de la partie du territoire appartenant au royaume de Lahore située sur la rive gauche du Sutledje.

Une députation de l'armée a été immédiatement envoyée à la cour, dans le but de s'entendre avec les chefs sur les mesures à prendre dans le cas de l'ouverture des hostilités. Un conseil a été tenu le 8 novembre, dans lequel il a été arrêté que des commandants responsables des troupes seraient immédiatement nommés, et on a désigné les généraux Tedj-Singh, ancien gouverneur de Peshawar, et qui fut créé commandant en chef. Djewan-Singh a reçu le titre de commandant en second, et Lall-Singh a été investi du commandement de la cavalerie et de l'administration des finances de l'armée.

La reine-mère a pris sur elle d'exercer les fonctions de visir et de continuer le gouvernement au nom du roi mineur. Tout a pris un aspect belliqueux. Des déserteurs de l'armée de la compagnie ont été admis au service sikh; les zemindars ou gros tenanciers de terres situées sur la rive sud du Sutledje ont offert de faire une levée en masse à l'approche des troupes britanniques, et les ordres ont été expédiés pour que toutes les forces disponibles soient prêtes à marcher au premier appel. Le radjah Goulâb-Singh a été mandé à Lahore. Mais bientôt toutes ces dispositions ont pris une autre tournure : les zemindars ont été remerciés de leurs offres; on leur a intimé que, pour le moment, il valait mieux qu'ils se tinssent tranquilles.

L'ordre expédié au radjah Goulâb a été contremandé, et ses troupes marchant sur Peshawar se sont révoltées en donnant pour motif qu'on ne voulait les éloigner de Lahore que pour se défaire de leur présence dans la capitale, afin d'écartier tout obstacle à la proclamation de Lall-Singh comme nouveau visir.

Il est évident que la reine et son favori jouent ici un jeu concerté avec le gouvernement britannique, et que la trahison est appelée à l'aide de la violence pour comprimer l'esprit inquiet mais patriotique de l'armée. Quoi qu'il en soit, le 14 novembre, un détachement de cavalerie se porta dans la direction de la frontière; mais, arrivées sur le Sutledje, les troupes ont décidé qu'il n'y avait pas encore à franchir ce fleuve, et que, lorsque cela deviendrait nécessaire, elles atteindraient facilement le poste anglais de Firozpour en vingt-quatre heures.

De son côté, le gouvernement général de l'Inde a pris des mesures non seulement de protection, mais indiquant un plan bien arrêté d'intervention dans le Pendjâb. Différents régiments d'in-

fanterie et plusieurs batteries d'artillerie ont été expédiés à Firozpour; on y a fait un envoi d'argent de 20 lakhs de roupies (5 millions de francs). Le pont de bateaux est tenu prêt pour le passage de la rivière. Les forces anglaises dans les provinces nord ouest sont évaluées à environ 52,000 hommes, non compris un bataillon de police, dix batteries d'artillerie à cheval et neuf batteries légères de campagne.

Le gouverneur général a quitté Delhi le 19 novembre; il devait se rendre à Kernâl et à Amballah, et avoir une entrevue avec le commandant en chef des troupes anglaises, sir Hugh Gough, le 26 novembre. On espérait que, vers le 20 décembre, le camp sera réuni à Firozpour, sur la frontière du royaume de Lahore. La prochaine malles nous apporteront probablement le commencement des opérations militaires.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 7 janvier 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était à 85 40, et il a ouvert au parquet à 85 40. Après être resté quelques instants à ce prix, il a fléchi, et, par un mouvement très lent, il est tombé à 85 25, qui a été le cours de clôture. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté à 85 47 1/2 demandé. Affaires calmes. Rien d'important dans les chemins de fer.

CHEMINS DE FER.			
Trois pour cent.....	85 15	Saint-Germain.....	» »
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	542 50
Quatre et demi pour cent.....	112 »	— (rive gauche).....	565 »
Cinq pour cent.....	121 50	Paris à Orléans.....	1262 50
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	1052 50
Trois pour cent belge.....	» »	Rouen au Havre.....	820 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	1005 »
Cinq pour cent belge.....	105 »	Strasbourg à Bâle.....	257 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Vierzon.....	715 »
Récépissés Rostchild.....	99 75	Orléans à Bordeaux.....	657 50
Cinq pour cent romain.....	102 1/4	Amiens à Boulogne.....	570 »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Montereau à Troyes.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	38 »	Bordeaux à la Teste.....	195 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Chemin du Nord.....	762 50
Banque de France.....	3550 »	Fampoux à Hazebrouck.....	500 »
Comptoir Ganneron.....	1140 »	Dieppe et Fécamp.....	495 »
Banque belge.....	780 »	Paris à Strasbourg.....	555 »
Caisse Lafitte.....	1145 »	Tours à Nantes.....	580 »
Obligations de Paris.....	1580 »	Paris à Lyon.....	657 50

#### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 9 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	982 50	»	990	985
prime.....	»	»	»	»	1002 50	»
Paris à Orléans.....	»	»	1250	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	1020	»	1025	1020
prime.....	»	»	1050	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	697 50	698 75	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	752 50	748 75	750	748 75
prime.....	»	»	760 75	757 50	772 50	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

TABLETTES LAROQUE. Ce pectoral, d'une supériorité sur toutes les pâtes connues, guérit en peu de jours les RHUMES, TOUX NERVEUSES, l'OPPRESSION et les IRRITATIONS. Il se vend

par boîtes de 70 centimes et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; à Givors; Rigollot, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Voituret, à Mâcon; Paquelin, à Chalon, et dans toutes les villes de France.

LA PATE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 fr. 25 c. 67 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LABRET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

#### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles, Le 7 janvier 1846.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.....	4,800	4,800
2,000	500	Société riveraine d'assurance.....	495	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.....	5,775	5,775
500	5,000	Bateaux à vapeur.....	5,150	5,150
500	1,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.....	4,000	4,000
200	5,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.....	5,350	5,350
10,000	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.....	9,100	9,100
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.....	600	600
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.....	900	900
500	500	Canal de Givors.....	503	503
1,000	500	Eclairage par le gaz.....	420	420
300	500	Abbeville.....	573	573
1,000	450	Angers.....	1,050	1,050
300	1,000	Avignon.....	550	550
1,000	500	Bayonne.....	975	975
500	500	Besançon.....	445	445
1,000	450	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.....	920	920
300	1,000	Bourg.....	290	290
400	500	Bourges.....	495	495
500	1,000	Clermont.....	952	952
1,200	400	Colmar.....	1,350	1,350
1,500	500	Dijon.....	1,590	1,590
500	700	Dole.....	350	350
1,500	400	Florence.....	325	325
400	500	Gènes.....	5,950	5,950
450	600	Grenoble.....	4,215	4,215
1,200	500	Guillotièr.....	950	950
500	700	Laval.....	670	670
1,000	1,000	Limoges.....	800	800
1,500	1,000	Lyon, Compagnie Perrache.....	620	620
520	3,200	— nouvelle émission.....	735	735
1,000	440	Metz.....	560	560
600	500	Mézières et Charleville.....	650	650
1,000	400	Montpellier.....	500	500
400	500	Montins.....	1,000	1,000
960	500	Mulhouse.....	910	910
5,500	440	Naples.....	550	550
600	500	Nevers.....	535	535
875	300	Perpignan.....	510	510
1,000	450	Puy.....	500	500
600	730	Reims.....	1,235	1,235
300	700	Rive-de-Gier.....	1,535	1,535
1,000	700	Saône-et-Loire.....	1,000	1,000
1,500	700	Saint-Etienne.....	910	910
1,000	750	Strasbourg.....	740	740
5,000	500	Trois villes du Midi.....	1,080	1,080
900	500	Troyes.....	673	673
1,740	600	Turin.....	1,290	1,290
350	500	Valence.....	20,200	20,200
1,000	500	Venise.....	6,043	6,043
800	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.....	1,013	1,013
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.....	1,167	1,167
Illimit	4,485	Mines de houille.....	1,300	1,300
Illimit	1,000	— Compagnie générale.....	625	625
1,000	1,000	Obligation de ladite compagnie.....	400	400
2,500	1,000	Société civile.....	950	950
4,500	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.....	2,030	2,030
450	1,000	Compagnie des mines des Lites.....	1,600	1,600
500	2,000	Compagnie du Villars.....	1,200	1,200
220	2,000	Compagnie des Houillères de Saint-Etienne.....	220	220
1,790	2,000	Compagnie du Rhône.....	1,560	1,560
1,500	2,000	Compagnie des mines de la Loire.....	1,575	1,575
240	5,000	Compagnie des mines de la Loire et de l'Ardeche.....	5,200	5,200
1,790	5,000	Compagnie des mines de la Loire et de l'Ardeche.....	100	100
1,419	5,000	Compagnie des mines de la Loire et de l'Ardeche.....	500	500
		Compagnie des mines de la Loire et de l'Ardeche.....	530	530

#### VENTE FORCÉE.

Lundi douze janvier 1846, à onze heures du matin, dans les magasins de M. Fège, marchand de pianos, rue Saint-Dominique, n° 7, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire priseur, à la vente aux enchères d'un beau piano carré en acajou, de Pleyel, à trois cordes et six octaves trois quarts.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Lyon le onze décembre dernier, en due forme, contre Renard. (1638)

#### UN TRÈS BON CONSEIL.

Dans cette saison froide et humide, les personnes qui craignent l'humidité et le froid aux pieds, ainsi que de glisser sur la neige, sont conseillées d'aller à la grande manufacture de **pantoufles**, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des souliers et des claques en caoutchouc de toutes les tailles, tout ce qu'il y a de plus chaud et de plus imperméable. (71)

#### GUÉRISON

#### DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,  
Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acrétilé ou vice du sang et des humeurs,  
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

#### DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4624) CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

# ROTONDE DES BROTTTEAUX.

SAMEDI 10 JANVIER 1846,

## 2<sup>e</sup> GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

OUVERTURE DU BAL A 11 HEURES DU SOIR ET FERMETURE A 5 HEURES DU MATIN.

Le directeur de ce bel établissement a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire décorer la salle dans un genre nouveau. Les glaces seront ornées de galeries de cristaux et de deux cents bougies au gaz. Cent mètres de banquettes-divans garniront le pourtour de la salle pour les personnes qui voudront jouir de ce magnifique coup-d'œil. Le grand lustre, les seize autres et les statues formeront un éclairage de dix huit cents becs.

L'orchestre, composé de quarante musiciens, sera dirigé par M. CHERBLANC jeune, qui fera exécuter les quadrilles les plus nouveaux. Les solos de piston seront exécutés par M. APPIAN.

Prix des places : Un cavalier, 1 franc; une dame, 50 centimes. — Ouverture d'un restaurant tenu par M. Charles MARQUET.

Dimanche 11 janvier, GRANDE SOIRÉE PARÉE ET MASQUÉE. (75)

#### COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

#### CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)



#### TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à point-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Duchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4273)

#### AVIS.

Lundi 5 du courant, on a perdu un jument rouge; elle a eu le feu à la jambe gauche; elle est âgée de douze ans, et elle est toute harnachée; son collier est garni de grelots. Elle s'est échappée de la rue Cassefroide. S'adresser à M. Durand, à l'hôtel du Cheval-Noir, rue Gentil, 12. Il y aura récompense. (76)

#### PÂTE PECTORALE Au Lichen d'Islande.

Cette Pâte Pectorale, dont l'expérience a déjà prouvé l'efficacité, acquiert de jour en jour la meilleure réputation par ses heureux effets dans la guérison des rhumes, maux de gorge, catarrhes, asthmes, coqueluches, et toutes les maladies de poitrine en général. Seul dépôt, à Lyon, à la pharmacie de Ph. GUYOT, rue de la Préfecture, n. 5. (50)

#### SIROP PECTORAL DE MACORS, Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Mon de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 fr. 50 c. et de 3 fr. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poutillerie, 19.

A VENDRE POUR 110 FRANCS. — BULLETIN DES LOIS, depuis l'origine jusqu'en 1840 inclusivement. La collection complète et reliée du S'adresser au bureau du journal.